

# Concours d'hiver du Canada de RAC 2024 : 28 décembre

Sam Ferris, VE5SF –

Gestionnaire du Concours d'hiver de RAC pour le Canada

En décembre de chaque année, Radio Amateurs du Canada (RAC) parraine le Concours d'hiver pour le Canada. Les amateurs du monde entier sont invités à y participer.

**Période du concours : 0000 UTC à 2359 UTC le samedi 28 décembre 2024.**

**Bandes et modes:** 160, 80, 40, 20, 15, 10, 6 et 2 mètres, Morse et phonie (BLU, MF, MA, etc.)

**Fréquences suggérées :** Morse – 25 kHz et plus à partir du bord de bande, et pour la BLU – 1850, 3775, 7060\*, 7225, 14175, 21250 et 28500 kHz. Vérifier s'il y a du trafic en Morse toutes les 30 minutes.

**\*Note :** Pour 7060 kHz, assurez-vous qu'il n'y a pas de conflits au niveau du plan de bande en cas de chevauchement avec d'autres modes d'exploitation.

**Échange d'informations :** Les stations situées au Canada envoient des données RS(T) et une indication de la province ou du territoire. Les stations VEØ et celles situées à l'extérieur du Canada envoient des données RS(T) et un numéro de série.

**QSO :** Les contacts effectués avec des stations situées au Canada ou VEØ (stations maritimes mobiles canadiennes) donnent droit à 10 points. Les contacts établis avec des stations situées à l'extérieur du Canada donnent droit à 2 points.

Les contacts effectués avec des stations officielles RAC donnent droit à 20 points. Ces stations sont : VA2RAC, VA3RAC, VE1RAC, VE3RHQ, VE4RAC, VE5RAC, VE6Ries cC, VE7RAC, VE8RAC, VE9RAC, VO1RAC, VO2RAC, VY0RAC, VY1RAC et VY2RAC.

Vous pouvez établir un seul contact avec n'importe quelle station en utilisant chacun des deux modes, dans chacune des huit bandes du concours. Il est **interdit** d'effectuer des contacts en Morse dans les sous-bandes traditionnellement réservés à la phonie, et des contacts en phonie dans les sous-bandes traditionnellement réservées aux contacts en Morse. Il n'est pas permis d'effectuer des contacts ni de solliciter des QSO par l'entremise d'un répéteur pendant la période du concours. Les contacts établis dans le cadre du Concours RAC pour le Canada comptent également pour l'obtention du Prix RAC canadien pour le Défi Opérations portables.

**Multiplicateurs :** Treize au total, soit 10 pour les provinces du Canada et trois pour les territoires. Chaque multiplicateur peut être compté une fois pour chaque mode utilisé dans chacune des huit bandes du concours.

Les multiplicateurs, avec leurs abréviations postales et préfixes, sont : Nouvelle-Écosse [NS] (VE1, VA1, CY9, CYØ); Québec [QC] (VE2, VA2); Ontario [ON] (VE3, VA3); Manitoba [MB] (VE4, VA4); Saskatchewan [SK] (VE5, VA5); Alberta [AB] (VE6, VA6); Colombie-Britannique [CB] (VE7, VA7); Territoires du Nord-Ouest [TN] (VE8); Nouveau-Brunswick [NB] (VE9); Terre-Neuve et Labrador [NL] (VO1, VO2); Nunavut [NU] (VYØ); Yukon [YT] (VY1); et Île-du-Prince-Édouard [Î-P-É] (VY2).

Il se peut que certains préfixes canadiens spéciaux utilisés au moment du concours s'appliquent également; toutefois, il ne pourra pas y avoir plus de 13 multiplicateurs pour chaque bande/mode. Veuillez utiliser les abréviations prévues pour les multiplicateurs (entre crochets) indiquées ci-dessus.

Tableau 1 : Calcul des scores

Description	Exemples		
QSO au Canada (à l'exclusion de ceux réalisés avec RAC)	QSOs X 10	50 X 10	500
QSO réalisés avec stations affiliées à RAC	QSOs X 20	12 X 20	240
QSO réalisés avec stations situées à l'extérieur du Canada	QSOs X 2	35 X 2	70
Sous-total	Somme des points		810
Multiplicateur	Fois mult.	20	20
Score revendiqué	Somme des points X mult.		16 200

**Note :** au cas où une station serait incapable d'entrer en contact avec une station canadienne, un multiplicateur de 1 lui sera accordé pour faciliter le calcul correct du score final, car un multiplicateur de zéro (0) ne permettrait pas de calculer valablement un tel score.

**Score final :** Total des points attribués pour QSO effectués sur toutes les bandes, multiplié par le nombre total de multiplicateurs pour toutes les bandes.

**Catégories :**

Toutes les catégories sont conçues pour regrouper les participants fonctionnant en mode multiple, en phonie ou en code Morse, à l'exception des deux catégories à opérateur unique, mode unique. Il est impératif que les participants faisant partie des catégories à opérateur unique, toutes bandes confondues, aient au moins un contact dans les deux modes pour différencier ces catégories de celles à mode unique.

Les amateurs de toutes les autres catégories peuvent exercer leurs activités en mode unique s'ils le souhaitent, étant entendu qu'ils sont conscients que cela réduit leurs chances d'établir des contacts et d'accumuler des multiplicateurs.

Nous tenons à adresser nos remerciements les plus sincères à tous nos commanditaires pour le soutien qu'ils nous ont accordé dans le cadre du Concours RAC de la Fête du Canada et du Concours d'hiver RAC.

Les participants faisant partie des catégories suivantes peuvent concourir en vue de l'obtention de plaques ou de certificats tel qu'indiqué dans la section « Prix » du présent règlement.

1) Opérateur unique, toutes bandes, haute puissance (SOABHP) >100 watts – **Radioworld**

2) Opérateur unique, toutes bandes, basse puissance (SOABLP), puissance de sortie max. de 100 watts – **Contest Club Ontario**

3) Opérateur unique, toutes bandes QRP (SOABQRP)\*, puissance de sortie max. 5-watt, toutes bandes et bande unique – **Radioworld** (Voir Note 8)

**\*Note :** les participants QRP fonctionnant en bande unique et mode unique seront reclassés dans cette catégorie.

Tableau 1 : Récapitulation des éléments des catégories, des limitations et des critères d'admissibilité							
Catégorie	Niveau de puissance	Exigence pour la bande visée dans le journal	Contacts exigés en mode mixte	Utilisation autorisée avec assistance	Signaux transmis sur les ondes	Application de la règle des 10 minutes	Admissible à la plaque pour rookie
SOABHP	>100 W <sup>Voir note 2</sup>	2 ou plus	Oui	Non	1 à n'importe quel moment	Non	Oui
SOABLP	>5 à 100 W	2 ou plus	Oui	Non	1 à n'importe quel moment	Non	Oui
SOABQRP	<5 W	1 ou plus	Oui	Non	1 à n'importe quel moment	Non	Oui
SOABCW seulement	Toute puissance légale <sup>Voir note 1, 2</sup>	1 ou plus	Non, Morse seulement	Non	1 à n'importe quel moment	Non	Non
SOABPH seulement	Toute puissance légale <sup>Voir note 1, 2</sup>	1 ou plus	Non, phonie seulement	Non	1 à n'importe quel moment	Non	Non
SOSB	Toute puissance légale <sup>1,2</sup>	1 seulement	Facultatif	Non	1 à n'importe quel moment	Non	Non
SOAHP	>100 W	1 ou plus	Facultatif	Oui	1 à n'importe quel moment	Non	Non
SOALP	<100 W	1 ou plus	Facultatif	Oui	1 à n'importe quel moment	Non	Non
MOSTLP	<100 W	1 ou plus	Facultatif	Oui	1 passage, 1 multiplicateur sur une bande différente	Oui	Non
MOSTHP	>100 W <sup>Voir note 2</sup>	1 ou plus	Facultatif	Oui	1 passage, 1 multiplicateur sur une bande différente	Oui	Non
MOMT	Toute puissance légale <sup>Voir note 1, 2</sup>	1 ou plus	Facultatif	Oui	1 par bande	Non	Non

Note 1) En ce qui concerne les stations QRP qui s'inscrivent dans les catégories SOABCW, SOABPH ou SOSB, leur inscription fera l'objet d'un reclassement et on considèrera, aux fins de la consignation des données, qu'elles font partie de la catégorie SOABQRP étant donné qu'aucune des catégories mentionnées ne prévoit une classe de puissance susceptible de convenir.

Note 2) Les niveaux maximums de haute puissance utilisés doivent être conformes aux exigences légales en vigueur dans le ressort des concurrents.

4) Opérateur unique, toutes bandes, code Morse uniquement (SOABCW seulement), toute puissance autorisée – Concours commémoratif Gary Bartlett VE1RGB organisé par **le Maritime Contest Club** (Voir Note 8)

5) Opérateur unique, toutes bandes, PH uniquement (SOABPH uniquement), toute puissance autorisée – **Saskatchewan Contest Club** (Voir Note 8)

6) Opérateur unique, bande unique (SOSB), toute puissance autorisée – **Radioworld** (Voir Notes 8 et 9)

7) Opérateur unique assisté, haute puissance (SOAHP) > 100 watts – **Radioworld Central** (Voir Note 3)

8) Opérateur unique assisté, basse puissance \*\* (SOALP), puissance de sortie max. 100 watts – **Radioworld Central** (Voir Note 3)

\*\*Note : les participants QRP qui souhaitent avoir recours à une assistance seront placés dans la catégorie basse puissance.

9) Opérateurs multiples, émetteur unique, haute puissance (MOSTHP), >100 watts – **Alfa Radio** (Voir Note 4)

## Plaques pour catégories spéciales

Dans le cadre du Concours d'hiver pour le Canada, un trophée spécial est décerné au participant étranger (opérateur unique, sans classe de puissance, à l'exclusion des catégories assistées) ayant obtenu le plus haut score – le Trophée commémoratif Russ Coleson, VK4XA, offert par Alan Goodacre, VE3HX.

Toujours dans le cadre de ce Concours, une plaque pour la sous-catégorie « Rookie » est attribuée sous le parrainage de Radio Amateurs du Manitoba.

Pour des renseignements détaillés sur les conditions à remplir afin d'obtenir la plaque pour rookie, veuillez vous reporter à l'article 14 des Notes sur les catégories.

Les gagnants de niveau rookie qui ont déjà reçu un prix dans le cadre de ce concours ne sont pas admissibles à l'obtention d'une deuxième plaque pour rookie dans le cadre de ce concours.

Des détails supplémentaires sur les catégories, limitations, exceptions, chiffres/lettres-références et critères d'admissibilité pour l'obtention de la plaque pour rookie sont fournis dans les Notes sur les catégories et dans le Tableau 1 figurant.

## Notes sur les catégories :

**Veillez consulter le site Web de RAC pour prendre connaissance** de toute révision qui a pu être apportée.

1) Le contenu d'un journal de bord soumis dans une catégorie particulière doit refléter cette catégorie, y compris la prise en compte de toute exigence applicable aux QSO effectués en mode multiple ou unique qui peut être imposée pour cette catégorie. En cas de conflit entre le contenu réel d'un journal de bord et la catégorie inscrite dans l'en-tête Cabrillo ou indiquée dans d'autres éléments de l'inscription, le contenu réel du journal sera utilisé pour déterminer la catégorie de l'inscription dans toute la mesure du possible. Dans les cas où celle-ci ne peut être déterminée, ou si le journal de bord n'identifie pas la catégorie de l'inscription, celle-ci sera classée dans la catégorie Opérateurs multiples, émetteurs multiples, toute catégorie de puissance autorisée.

Tout participant désirent s'inscrire dans une catégorie particulière (par exemple, bande unique), mais ayant aussi établi des contacts additionnels hors de cette catégorie, **peut** soumettre ces contacts additionnels dans un journal de bord **distinct**. Ne les incluez pas dans le journal de la catégorie principale dans laquelle vous participez.

2) Dans les cas où les catégories comprennent une classe de puissance et où le journal soumis ne l'identifie pas clairement, celui-ci sera traité comme si la classe de puissance la plus élevée pour cette catégorie avait été inscrite.

3) Les opérateurs **uniques** qui reçoivent une assistance destinée à leur faciliter l'identification de nouveaux QSO et/ou de multiplicateurs potentiels de la part d'un réseau de signalement de radio amateurs – y compris Skimmer et d'autres systèmes utilisant des technologies similaires, ou tout type de réseau de type « packet cluster » pendant la période du concours doivent classer leur journal de bord en considérant qu'il figure dans l'une des deux catégories prévues pour **les opérateurs uniques** bénéficiant d'une assistance.

Pour indiquer qu'on bénéficie d'une assistance, utiliser l'en-tête Cabrillo « Catégorie-Assisté : Assisté » dans votre fichier de journalisation pour identifier cette classification d'inscription. Tel que noté dans la description de catégorie, tout participant QRP demandant une « assistance » sera placé dans la catégorie SOALP étant donné qu'aucune classe assistée n'est prévue pour les participants QRP. Toutes les catégories à opérateurs multiples autorisent le recours à une assistance au signalement sans identification spéciale.

4) **Cette note s'applique aux catégories Opérateurs multiples, Émetteur unique, Basse puissance (MOSTLP) et Opérateurs multiples, Émetteur unique, Haute puissance (MOSTHP).**

Les deux catégories Opérateurs multiples, émetteur unique permettent de transmettre un maximum de deux signaux (l'un de type **Run** et l'autre de type **Multiplicateur**) en même temps si, et seulement si, chaque signal est transmis sur une bande différente et pour autant que les limites suivantes soient respectées :

- La station principale (Run) est censée être la station primaire et la plus active pour n'importe quelle opération avec opérateurs multiples et émetteur unique. Le signal Run émanant de cette station peut être transmis sur n'importe quelle bande et peut servir à solliciter des contacts (appel CQ, QRZ, TEST, etc.) avec n'importe quelle autre station, ainsi qu'à

rechercher des multiplicateurs dans le cadre des limites énoncées ci-après. Ce signal doit continuer d'être transmis dans la bande choisie pendant au moins 10 minutes, mais peut changer de mode à l'intérieur de la bande active utilisée par cette station au cours de la période minimum de 10 minutes.

Cette période de 10 minutes commence à partir du moment où le premier QSO (contact) établi sur la bande utilisée par la station principale (Run) est consigné dans le journal de bord (log) et où l'heure à laquelle il a eu lieu est enregistrée par le logiciel de journalisation. Un signal « Run » ne peut pas être transmis sur une « nouvelle bande » tant que la période de 10 minutes ne s'est pas écoulée ou n'a pas été dépassée ainsi que l'atteste la mesure de la différence de temps enregistrée par le logiciel de journalisation. Un signal Run ne peut pas être transmis sur une « nouvelle bande » tant que la période de 10 minutes ne s'est pas écoulée ou tant qu'elle n'a pas été dépassée, telle que mesurée par la différence de temps enregistrée au moyen du logiciel de journalisation. Les QSO établis par émission du signal Run seront identifiés par un « 0 » dans la colonne « émetteur » du log Cabrillo.

- Selon la consigne à observer, une station affectée à la recherche de multiplicateurs ne peut « chasser » que de nouveaux multiplicateurs. Le signal « Multiplicateur » peut être transmis sur toute bande autre que celle utilisée au même moment pour émettre un signal principal (Run), et la station en cause ne peut contacter une autre station que **si, et seulement si**, il s'agit d'un nouveau multiplicateur sur cette bande et avec ce mode. Le signal « Multiplicateur » ne peut servir qu'à répondre aux appels CQ lancés par d'autres stations. Il ne peut pas servir à solliciter ou attirer tout QSO en appelant CQ, QRZ, TEST, etc., sauf dans le cas d'une demande portant sur un nouveau multiplicateur contacté pour changer de mode sur la même bande active de la station « Multiplicateur » si le contact en question est censé être un nouveau multiplicateur avec cette combinaison de bande et de mode.

Le signal « Multiplicateur » doit continuer d'être émis sur une seule et même bande pendant au moins 10 minutes. La période de 10 minutes à prévoir pour le signal « Multiplicateur » commence quand le premier QSO établi avec un nouveau multiplicateur sur cette bande est consigné dans le log et au moment où l'heure est enregistrée par le logiciel de journalisation. Un signal « Multiplicateur » ne peut pas être transmis sur une « nouvelle bande » tant que la période de 10 minutes prévue pour le signal « Multiplicateur » ne s'est pas écoulée ou n'a pas été dépassée, selon la mesure de la différence de temps enregistrée avec le logiciel de journalisation. Les QSO réalisés par émission du signal « Multiplicateur » seront identifiés par un « 1 » inscrit dans la colonne « émetteur » du log Cabrillo si le logiciel de journalisation comprend cette fonctionnalité.

- Il se peut que l'identifiant « 0 » (Run) ou « 1 » (Multiplicateur) ne soit pas attribué à un appareil radio réellement utilisé, bien que des exceptions à cette règle soient possibles. L'identification d'un signal par « 0 » ou « 1 » est une identification **fonctionnelle**. L'appareil « A » ou « B » (ou « C » etc., s'il y a plus de deux radios) peut recevoir

l'identifiant « 0 » ou « 1 » selon sa fonction (rôle) au moment où le QSO a lieu. Les opérateurs doivent s'assurer que leur logiciel de journalisation est capable d'attribuer un identifiant à chaque contact par station « Run » et « Multiplicateur » selon la procédure décrite plus haut. Veuillez vérifier votre logiciel de journalisation avant la date du concours pour vous assurer qu'il est capable de satisfaire aux exigences prévues. Il s'agit là d'une fonctionnalité avantageuse car elle permet de classer correctement les logs dans ces catégories, mais si votre logiciel ne s'y prête pas, votre journal sera malgré tout accepté.

- Les transmissions de signaux « Run », tout comme celles émanant de stations recherchant des multiplicateurs, doivent respecter la limite maximum de puissance fixée pour la catégorie de puissance choisie par le participant.
- Les participants inscrits dans les catégories à opérateurs multiples et émetteur unique peuvent avoir recours à une assistance au signalement (spotting) à la fois avec les stations « Run » et « Multiplicateur ».
- Tous les QSO doivent être consignés dans le log **immédiatement** après leur réalisation pour qu'une marque de chronométrage correcte puisse leur être attribuée.

Si un contact est établi par inadvertance avec une station non affectée à la recherche de multiplicateurs en utilisant le Signal pour recherche de multiplicateurs, l'opérateur responsable est vivement encouragé à désigner le QSO en cause comme « non revendiqué » dans son journal Cabrillo en lui attribuant l'identifiant « X-QSO: » au début de la ligne où figure chaque QSO ainsi consigné afin d'éviter de créer des QSO nuls avec la station qu'ils ont contactée, de se voir imposer des pénalités ou d'entraîner un changement de catégorie pour les QSO qui ne sont pas conformes aux critères applicables à leur catégorie. On permettra ainsi à l'autre station de continuer de recevoir les points qui lui sont dus. Dans le même ordre d'idées, si la station « Run » ou « Multiplicateur » enregistre dans son journal des QSO se situant en dehors de la bande active avant l'expiration de la période de limitation de 10 minutes prévue pour les changements de bande, les QSO en cause doivent être signalés par l'identifiant X-QSO: pour éviter tout risque de réduction de son score et/ou de tout effet multiplicateur escompté.

Les stations à opérateurs multiples, émetteur unique QRP seront inscrites dans la Catégorie Opérateurs multiples, émetteur unique, basse puissance.

Le défaut de se conformer aux consignes énoncées ci-dessus pour les catégories peut entraîner le reclassement d'un participant dans la catégorie Opérateurs multiples, émetteurs multiples, ou encore dans la catégorie Checklog.

5) Les stations inscrites dans la catégorie « Opérateurs multiples, émetteurs multiples » peuvent communiquer en même temps sur les huit bandes prévues pour le concours, mais un seul signal transmis par bande est autorisé à n'importe quel moment. Tous les niveaux de puissance sont reflétés dans cette catégorie unique. Les inscriptions de stations QRP à opérateurs multiples et émetteurs multiples seront prises en compte pour le calcul des résultats correspondant à la catégorie Opérateurs multiples, Émetteurs multiples étant donné qu'aucun niveau de puissance QRP n'est prévu pour cette catégorie.

## NOS COMMANDITAIRES

# Radioworld



## Alan Goodacre, VE3HX



## Alfa Radio Ltd.



## Radio Amateurs of Manitoba



Saskatchewan Contest Club



6) Pour les catégories à émetteurs multiples, tous les transcepteurs, émetteurs et récepteurs utilisés par les participants de stations multiples doivent être situés à l'intérieur d'un cercle unique de 500 mètres de diamètre, et les antennes doivent être physiquement connectées aux transcepteurs, émetteurs et/ou récepteurs en question par des lignes de transmission RF.

7) Les opérateurs inscrits dans les catégories multi-multi ou multi-unique doivent prendre note du fait que s'il est vrai qu'une station à concours partagés est autorisée dans les concours de RAC, ses activités ne peuvent toutefois donner lieu à l'attribution de prix ou récompenses.

Une station considérée « à concours partagés » est une station qui ne détient pas tous les transcepteurs, émetteurs et/ou récepteurs utilisés par les opérateurs/participants/concurrents exploitant une station située à l'intérieur d'un cercle unique de 500 mètres de diamètre contenant une autre station. Les opérations multi-multi partagées doivent être identifiées en tant que telles dans le journal de bord Cabrillo sous la forme d'un commentaire de participant (« SOAPBOX ») ou d'une fiche récapitulative. Les personnes effectuant des opérations à partir d'une station partagée doivent le faire en respectant les règlements applicables à l'exploitation des stations radio amateurs dans leur ressort.

8) La catégorie Opérateur unique, toutes bandes QRP (SOABQRP) est la seule catégorie officielle à opérateur unique QRP qui soit prise en compte dans le cadre du concours. Tout opérateur unique inscrit en tant que concurrent utilisant une bande unique ou un mode unique qui affirme utiliser des niveaux de puissance QRP autres que Tout participant qui signale utiliser des niveaux de puissance QRP autres que des niveaux QRP avec assistance sera reclassé pour être placé dans la catégorie QRP mono-opérateur toutes bandes (SOABQRP) car c'est la seule classe d'inscription prenant en compte les niveaux de puissance QRP.

Tout concurrent qui affirme utiliser un niveau de puissance QRP alors qu'il bénéficie d'une assistance sera reclassé et signalé en tant que tel dans la catégorie Opérateur unique assisté, basse puissance (SOALP) étant donné que cette catégorie reflète l'avantage découlant, au niveau de l'exploitation, de l'utilisation de transcepteurs multiples.

Tout concurrent à opérateurs multiples et émetteurs multiples (MOMT) affirmant utiliser des niveaux de puissance QRT sera laissé dans la catégorie MOMT étant donné que cette catégorie donne une idée de l'avantage découlant, au niveau de l'exploitation, de l'utilisation de transcepteurs multiples.

9) Bien qu'il n'y ait qu'une seule catégorie « Opérateur unique, bande unique » qui soit admissible pour un certificat ou un prix, il est prévu que les résultats publiés indiqueront que soit une haute puissance, soit une basse puissance, a été utilisée. Afin de faciliter la publication des résultats selon un mode de répartition approprié, votre inscription devrait indiquer la classe de puissance utilisée.

10) Les opérateurs ayant participé à une quelconque activité dans la catégorie « Opérateurs multiples » ne peuvent pas contacter la station aux activités de laquelle ils ont participé s'ils doivent agir en tant que membres d'une autre entité inscrite lors du même concours. De plus, les opérateurs invités de n'importe quelle station, peu importe sa catégorie, ne peuvent faire valoir aucun contact établi avec le propriétaire de la station hôte ou avec l'indicatif d'appel mobile de la station hôte pour obtenir des points ou bénéficier de multiplicateurs.

11) Les opérations effectuées à distance par **une station unique** identifiée par un même indicatif alors que tous les transcepteurs, émetteurs et récepteurs sont situés à l'intérieur d'un cercle de 500 mètres de diamètre – les antennes étant physiquement connectées auxdits transcepteurs, émetteurs et/ou récepteurs par des lignes de transmission RF – sont explicitement autorisées.

Les opérateurs effectuant des opérations à distance doivent le faire en respectant les règlements applicables aux activités des radio-amateurs dans le ressort dont relève la station installée à leur domicile et celle exploitée à distance.

L'exploitation à distance de plus d'une station, effectuée en utilisant un même indicatif, ou l'exploitation à distance de plus d'une station par le même titulaire de licence utilisant des indicatifs différents, est interdite pendant la période du concours.

12) Les inscriptions pour Opérateur unique 1 VFO (SO1V), Opérateur unique 2 VFO (SO2V) et Opérateur unique 2, radio avec un VFO affiché pour chaque radio (SO2R) sont autorisées dans toutes les catégories.

13) L'autosignalement (self-spotting) et les demandes adressées à d'autres opérateurs pour qu'ils signalent votre station, par quelque moyen que ce soit, sont strictement interdits, quelle que soit la catégorie de participation au Concours d'hiver pour le Canada.

14) Le terme « **rookie** » sert à désigner un opérateur unique qui a obtenu sa licence de radio amateur moins de 36 mois civils (trois ans) avant la date du concours. Les détenteurs d'une licence de radio amateur de tout niveau délivrée par les autorités compétentes remplissent les conditions d'admissibilité à cette catégorie. Les trois catégories prises en compte pour l'obtention de la plaque du « rookie » comportent une exigence (utilisation de modes multiples) visant à les différencier des catégories à mode unique. En outre, nous essayons d'encourager les participants à explorer les aspects propres à la BLU (phonie) et aux transmissions par code Morse du concours, ce qui implique l'établissement d'au **moins un contact en code Morse et d'un autre en BLU** dans les catégories destinées aux opérateurs uniques pour avoir des chances de se voir attribuer la plaque du rookie.

Tout amateur licencié participant est tenu de déclarer lui-même qu'il remplit les conditions d'admissibilité prescrites, mais le Comité d'organisation du Concours de RAC se réserve le droit de demander une preuve d'admissibilité pour faciliter la résolution de tout différend qui pourrait survenir.

#### **Catégories admissibles pour l'attribution de la plaque du rookie :**

Les participants faisant partie des catégories suivantes sont admissibles à l'obtention de la plaque du rookie.

**Remarque :** une seule plaque est attribuable pour les trois catégories énumérées ci-dessous.

- Opérateur unique, toutes bandes, basse puissance (SOABLP)
- Opérateur unique, toutes bandes, haute puissance (SOABHP)
- Opérateur unique, toutes bandes, QRP (SOABQRP)

#### **Qualification prévue pour la catégorie Rookie avec superposition :**

Votre journal de bord, tel que soumis, doit indiquer que vous êtes inscrit dans la catégorie Rookie en faisant figurer la ligne

« **Élément de superposition pour la catégorie : Rookie** » dans l'en-tête du fichier de journalisation Cabrillo. Il se peut que vous deviez saisir manuellement cette ligne si le logiciel de journalisation que vous utilisez ne permet pas la superposition de catégories. Cette option peut également être choisie au moment de la soumission d'un journal de bord par l'entremise du Système de soumission des journaux de bord accessible à partir du site Web de RAC.

Par ailleurs, les participants devront indiquer la date d'obtention de leur licence en ajoutant un commentaire comportant cette information dans un champ « Soapbox: » dans l'en-tête Cabrillo. Exemple : « Soapbox: Obtention de la licence en janvier 'année' », sans que la période écoulée avant la date du concours ne dépasse 36 mois.

Bien qu'il soit prévu que les scores enregistrés pour les participants de niveau « rookie » en mode unique, illimité et opérateurs multiples soient pris en compte pour le calcul des résultats du concours, seuls les participants de niveau « rookie » des catégories SOABHP, SOABLP ou SOABQRP seront admissibles pour l'obtention de la plaque Rookie.

Bien qu'il n'y ait qu'une seule plaque dont l'attribution soit déterminée par les résultats calculés pour les trois catégories pour opérateurs uniques admissibles, un participant de niveau rookie sera toujours admissible à l'obtention de la plaque pour la catégorie pour opérateur unique dans laquelle il se sera inscrit au cas où il atteindrait le score le plus élevé prévu pour cette catégorie. S'il se qualifie pour un certificat attribué en fonction des critères normalement applicables aux certificats, il aura également droit à ce certificat.

#### **Prix attribués dans le cadre du concours :**

Des **plaques** seront remises aux participants ayant obtenu le plus haut score dans chaque catégorie, tel qu'indiqué ci-dessus dans la liste des catégories.

*Nous tenons à remercier très sincèrement nos commanditaires du soutien qu'ils n'ont cessé de nous accorder!*

Des **certificats** seront remis aux participants ayant obtenu le score le plus élevé dans chaque catégorie, à condition qu'un journal contenant un minimum de 50 QSO bruts ait été soumis pour chacune des catégories ci-dessous :

1) Provinces et territoires canadiens, y compris stations arborant un indicatif VE0.

2) Districts d'appel des États-Unis continentaux, W0 à W9, ainsi que l'Alaska et Hawaii. Les commonwealths, territoires et possessions des États-Unis, tels que Porto Rico, les Îles Vierges américaines, etc. seront considérés comme étant équivalents à un pays DXCC.

3) Pays DXCC, à l'exclusion du Canada et des États-Unis.

**Note :** Les zones énumérées ci-dessus ne donneront pas droit à un certificat au cas où elles apparaîtraient comme lieu de résidence d'un concurrent ayant gagné une plaque,

Afin de faciliter l'attribution des certificats dans le respect des règles applicables, toutes les stations américaines participantes doivent indiquer leur district réel d'appel américain compte tenu de leur adresse réelle, telle que fournie dans l'en-tête Cabrillo, s'il est différent de celui indiqué par le préfixe de leur indicatif.

Les stations DX doivent indiquer le pays dans lequel elles sont effectivement exploitées s'il est différent de celui indiqué par le préfixe de leur indicatif, par exemple en cas d'utilisation d'un identifiant destiné à signaler qu'elles fonctionnent en mode portable.

Les stations officielles RAC participeront au concours et seront considérées comme égales à tout autre participant en ce qui concerne l'admissibilité à l'obtention de plaques et certificats.

**Résultats :** Ils seront publiés dans la revue The Canadian Amateur, diffusée par Radio Amateurs du Canada. Ils seront aussi publiés dans le site Web de RAC.

**Soumission des inscriptions :** Toute inscription doit être soumise électroniquement au plus tard à 23 h 59, TUC (UTC), 14 jours après la fin du concours (12 janvier 2025). La méthode préférée consiste à soumettre les journaux de bord par l'entremise du Système de soumission des journaux accessible par le site Web à l'adresse <https://www.contest.rac.ca/>

Pour la saison de concours déjà commencée, nous accepterons également les journaux de bord envoyés par courriel à l'adresse [canadawinter@rac.ca](mailto:canadawinter@rac.ca). Les inscriptions faites par courrier électronique seront confirmées par retour du courrier électronique par le gestionnaire du concours. Comme il s'agit d'un processus manuel, ne vous attendez pas à une réponse immédiate.

#### **Note particulière :**

1) **Nous n'acceptons plus les journaux de bord en version papier.** Les participants utilisant des journaux de bord en version papier qui souhaitent s'inscrire au concours peuvent convertir leurs journaux de bord sous forme papier en fichiers de journalisation électroniques Cabrillo en utilisant la méthode de création de fichiers Cabrillo préconisée par RAC, telle qu'élaborée par Bruce Horn, WA7BNM.

Les liens permettant d'avoir accès à ce service sont disponibles en visitant la page d'accueil Web de RAC pour les journaux de bord à l'adresse <https://contest.rac.ca>.

2) Toute inscription contenant 100 contacts ou plus devra être soumise sous forme numérique en utilisant le système de soumission des journaux prévu pour les concours ou, aussi longtemps que cette formule sera encore prise en compte, par courriel.

3) Le format électronique exigé est le format Cabrillo RAC. Les fichiers doivent être soumis en format texte/ASCII ordinaire. Le format/le mode normalisé Cabrillo actuellement préconisé pour la présentation des journaux de bord est accessible à partir du site Web de RAC à l'adresse <https://www.rac.ca/contesting-results/> à la rubrique intitulée RAC Cabrillo V3.3.

4) Lors de la soumission de tout journal de bord électronique, veuillez utiliser un **identifiant exclusif** en nommant votre fichier au moyen d'une combinaison de votre indicatif et de l'extension de fichier .LOG, .CBR ou .TXT (par exemple, votreindicatef.LOG). Si vous envoyez votre journal de bord par courriel, veuillez inclure le(s) fichier(s) en pièce(s) jointe(s).

Ne copiez pas le fichier dans le texte de votre message, étant donné que cela pourrait causer des problèmes de mise en page, ce qui compliquerait l'extraction de votre journal de bord. Les gros fichiers peuvent être comprimés en format .ZIP si nécessaire.

Si vous avez des questions à poser sur ce règlement ou avez besoin d'aide pour préparer ou soumettre votre journal, ou encore pour résoudre tout autre problème, veuillez contacter **Sam Ferris, VE5SF, à l'adresse [ve5sf@myrac.ca](mailto:ve5sf@myrac.ca)**.

Pour prendre connaissance des résultats des éditions précédentes du concours, visitez le site Web de RAC, rubrique intitulée Concours, à l'adresse ci-dessous :

<https://www.rac.ca/contesting-results/>